



# **Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général en réponse à la motion n° 296 (12-303) "Pour une Maison du Livre"**

(Du 1<sup>er</sup> juin 2015)

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

En date du 5 avril 2012, les groupes PopVertsSol et socialiste, par MM. Pascal Helle, Matthieu Béguelin et consorts, ont déposé la motion n° 296 (12-303), intitulée "Pour une Maison du livre" dont le texte est le suivant:

*"Le Conseil communal est prié d'étudier les modalités de regroupement sur un seul site, à savoir l'ancien Collège Latin, de la Bibliothèque Pestalozzi, de Bibliomonde et de la Bibliothèque Publique et Universitaire afin de créer une "Maison du Livre". Ce regroupement doit permettre aux lecteurs un meilleur accès aux livres et susciter des synergies entre les différents partenaires".*

Votre Conseil en a débattu dans sa séance du 24 septembre 2012. Au terme de ses discussions, il a accepté cette motion par 37 voix sans opposition ni abstention dans la teneur amendée suivante:

*"Le Conseil communal est prié d'étudier en collaboration avec les directions des bibliothèques citées dessous les modalités de*

*regroupement sur un seul site, à savoir l'ancien Collège Latin, de la Bibliothèque Pestalozzi, de Bibliomonde, de la Bibliothèque des Pasteurs et de la Bibliothèque Publique et Universitaire afin de créer une "Maison du Livre". Ce regroupement doit permettre aux lecteurs un meilleur accès aux livres et susciter des synergies entre les différents partenaires".*

Le délai de deux ans dans lequel notre Conseil doit donner suite aux motions étant d'ores et déjà dépassé, nous souhaitons vous adresser le présent rapport afin d'informer votre Autorité des démarches entreprises et des raisons qui rendent actuellement impossible la réalisation de l'étude demandée par cette motion.

## **1. Rappel du contexte des bibliothèques publiques**

Ce premier chapitre tend à dresser un panorama de ce qui s'est fait ces dernières années ainsi que de ce qui est actuellement en cours dans le domaine des bibliothèques que nous qualifions de publiques, à savoir celles offrant des documents et des services (conseils pour la recherche, dossiers thématiques, etc.) destinés à l'ensemble de la population. Ne sont donc pas concernées les bibliothèques de l'Université, des Hautes écoles, des écoles publiques, de l'HNE, etc.

Le tableau de la page suivante dresse un portrait succinct des institutions concernées:

	Missions	Statut juridique	Finances
BPUN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Couvrir les besoins de la collectivité en matière de documentation, d'information et de formation</li> <li>- Promouvoir la lecture et la culture, favoriser l'accès gratuit à la connaissance</li> <li>- Collecter, conserver, communiquer le patrimoine intellectuel et culturel régional</li> <li>- Offrir un espace de travail adapté aux étudiants et chercheurs</li> </ul>	Fondation art. 80 CC	2013 Budget de 4.35 millions <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville :2/3 (2.9 mio),</li> <li>- Etat: 1/3 (1.45 mio)</li> </ul> Autres revenus : <ul style="list-style-type: none"> <li>- sponsors</li> <li>- amendes</li> <li>- publications</li> <li>- reprographie</li> <li>- boissons</li> <li>- location DVD</li> </ul>
Bibliothèque Pestalozzi	Mettre à la disposition des enfants et des adolescents jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire le matériel didactique et récréatif de la bibliothèque et de la ludothèque	Mixte Association + Ville	2014 Budget 473'600 fr, dont: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Association: 101'000.- fr</li> <li>- Ville: 362'600.- fr</li> </ul> Autres revenus: Cotisations, locations DVD, subventions (Ville et Etat), location jeux, dons, vente livres et jeux, amendes, remboursement matériel
Bibliomonde	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en évidence les richesses des différentes cultures qui cohabitent dans notre région.</li> <li>- Offrir aux lecteurs, de toutes origines, un lieu de rencontre et d'échange où leur identité culturelle peut s'exprimer et être découverte.</li> </ul>	Association à but non lucratif	2014 Budget 43'900 fr. Revenus: Cotisations, subventions (Ville et LORO), inscriptions, amendes, manifestations

### **a) Au niveau cantonal**

En 2009, le Réseau des trois villes a adopté un contrat d'agglomération qui prévoyait une mise en réseau des bibliothèques existantes avec l'objectif de mieux coordonner et harmoniser la politique documentaire dans la perspective de l'organisation d'une bibliothèque multisites d'importance cantonale. Il s'agissait d'un projet ambitieux dont le processus de travail est allé à son terme. Le projet a toutefois été abandonné au vu du contexte politique de l'époque et des désaccords persistants entre les différents partenaires (Villes, Etat, Université).

Le Conseil d'Etat a récemment réactivé la Commission cantonale des bibliothèques, dont notre Ville fait partie, dans le but de proposer une révision de la loi cantonale du 15 décembre 1981 concernant l'aide à la lecture publique et aux bibliothèques.

De l'issue de ces discussions dépend l'avenir et le développement de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel (ci-après: BPUN).

### **b) Au niveau communal**

#### *La Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel*

Fondée en 1788, la BPUN est constituée depuis 1983 en une Fondation au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse sur la base d'une convention passée cette même année entre l'Etat de Neuchâtel et la Ville de Neuchâtel. Aux termes de ce document, les parties s'engageaient à constituer une fondation et réglaient le financement de la BPUN était pris en charge pour 2/3 par la Ville et pour 1/3 par l'Etat. Outre les activités de prêts de documents (172'000 en 2013) et de lecture publique, la BPUN, qui occupe 30.84 EPT, assume des missions tant de soutien à la formation et à la recherche que de conservation, valorisation et diffusion du patrimoine intellectuel et culturel régional.

Cette convention a été dénoncée par l'Etat avec effet au 31 décembre 2013. Depuis lors, le financement de la BPUN fait l'objet de discussions ardues avec l'Etat de Neuchâtel. La participation cantonale a été réduite de 200'000 francs pour 2014, passant de 1'450'000 francs à 1'250'000 francs.

Une convention a récemment pu être passée entre l'Etat de Neuchâtel d'une part ainsi que les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, d'autre part, réglant le subventionnement cantonal des bibliothèques concernées pour les années 2015 et 2016. Dans l'attente d'une nouvelle solution à élaborer dans le cadre de la Commission cantonale des bibliothèques et à ancrer dans la révision de la loi sur la lecture publique et l'aide aux bibliothèques, la participation a été maintenue à 1'250'000 francs par an.

Un élément non négligeable vient compléter ce dossier: à l'époque de la signature de la convention relative à la BPUN, l'Etat de Neuchâtel représentait tant l'Autorité exécutive que l'Université. Or, dans l'intervalle, l'Université a fait l'objet d'un processus d'autonomisation financière. Elle est ainsi devenue un acteur supplémentaire dans les discussions relatives à la BPUN, sans disposer toutefois des ressources nécessaires à garantir un financement de la bibliothèque. L'Université est actuellement occupée à clarifier son rapport avec la BPUN et une convention est en réflexion au sujet de collaborations concrètes (harmonisation des politiques d'achat, etc.).

On peut donc affirmer qu'il règne aujourd'hui une réelle incertitude quant à l'avenir, au développement et au financement de la BPUN.

### *La Bibliothèque Ludothèque Pestalozzi*

Toujours très appréciée des enfants, adolescents, parents et enseignants notamment, la Bibliothèque Ludothèque Pestalozzi est une institution dont le statut est mixte. D'une part, elle est pilotée par une association à but non lucratif, qui gère l'ensemble du fond de l'institution et le mobilier. Elle dispose pour ce faire d'un budget de 101'000 francs en 2014. D'autre part, elle est soutenue par la Ville de Neuchâtel qui met à sa disposition le personnel (3.15 EPT) et les locaux, ce qui représente un montant de 362'600 francs en 2014.

L'activité de la bibliothèque-ludothèque a connu une très forte croissance. Ainsi, par exemple, les prêts de livres par an sont passés de 51'443 et à 130'000 entre 1991 et 2014. On pourrait également citer le nombre de visites de classes ou de groupes (crèches, classes spécialisées, etc.) dont le nombre a crû de 63 en 1991 à près de 400 en 2014.

Et pourtant, la Bibliothèque Ludothèque Pestalozzi occupe les mêmes locaux depuis sa création en 1965. C'est dire si elle souffre grandement

de manque d'espace du fait de l'augmentation du nombre d'enfants membres (3'380 en 2014), des prêts pratiqués et de l'ampleur de sa collection (plus de 24'600 volumes et plus de 1'800 jeux). Suite à des discussions et plusieurs démarches, la Ville met à disposition, depuis avril 2015, un espace supplémentaire de 11 m<sup>2</sup> au sous-sol du bâtiment pour y entreposer du matériel. Les travaux entrepris au SECOPO permettront à la bibliothèque de disposer d'un autre espace d'environ 30 m<sup>2</sup> dès la fin du printemps 2016.

L'intérêt des plus jeunes pour la lecture et les jeux de sociétés doit être soutenu massivement dans le cadre de l'action menée de longues dates par la Ville en matière de lutte contre l'illettrisme et, d'une façon générale, de soutien au développement de la jeunesse. En outre, il est primordial de faciliter l'accès à l'information et aux documents pour les enfants et adolescents. Dans cette optique, le rôle d'une bibliothèque ludothèque destinée à la jeunesse est essentiel et tous nos efforts doivent être dirigés dans le sens d'une promotion constante de notre activité soutenue par une offre de médiation culturelle importante. La bibliothèque a un rôle important à jouer dans l'éducation de notre jeunesse.

### Bibliomonde

Bibliomonde est une association à but non lucratif, gérée entièrement par des bénévoles. Son but est de permettre aux nombreux allophones de notre région de garder un contact avec leur culture, leur langue écrite ; elle est aussi à leur disposition pour se familiariser avec la langue française. Bibliomonde est également ouverte aux francophones désirant lire dans d'autres langues ou apprendre l'anglais, l'espagnol, le chinois, le russe, etc.. Plusieurs fois par année, des animations sont organisées pour sensibiliser le public aux autres cultures.

Des classes de français pour étrangers et les Centres d'accueil pour requérants d'asile viennent régulièrement à la bibliothèque. Celle-ci collabore également avec le Centre de rencontre et d'échange pour femmes RECIF ainsi qu'avec l'Association Prévention de l'illettrisme au préscolaire (PIP). Enfin, elle accueille des classes pour élèves allophones et des classes de jeunes en transition (classes JET).

Depuis plusieurs années, les "valises Bibliomonde" circulent dans divers collèges de la ville. Elles contiennent des livres en de nombreuses langues, choisies selon les indications des enseignants.

Sans compter les enfants des écoles et les groupes mentionnés plus haut, 1'366 lecteurs ont emprunté plus de 4'000 ouvrages en 2014. Son fonds comporte 17'864 ouvrages en 126 langues.

Vecteur important de la politique d'intégration qu'entend mener Conseil, cette association mérite d'être valorisée et son rôle affirmé.

### La Bibliothèque des Pasteurs

Fondée au XVI<sup>e</sup> siècle, la Bibliothèque des Pasteurs constituait la bibliothèque générale du canton jusqu'à la création de la Bibliothèque de la Ville, l'actuelle BPUN, en 1788. Plus ancienne bibliothèque de Suisse romande, la Bibliothèque des Pasteurs répertorie plus de 100'000 ouvrages dont de nombreux documents rarissimes – en relation notamment avec la Réforme – qui attirent des chercheurs du monde entier.

La Bibliothèque des Pasteurs n'a pas de statut juridique propre. Elle appartient à la Société des Pasteurs et Ministres Neuchâtelois (SPMN) qui en confie la gestion à une Commission de la bibliothèque. Cette dernière est composée de professeurs de la Faculté de théologie de Neuchâtel, trois membres de la SPMN, le Directeur des bibliothèques de l'Université ainsi que le Directeur de la BPUN.

La gestion bibliothéconomique de la Bibliothèque des Pasteurs est assurée par le Service des bibliothèques de l'Université qui met à sa disposition un demi-poste de bibliothécaire qui est également le bibliothécaire de la Faculté de théologie (50%).

Une convention entrée en vigueur en 2003 règle les relations entre la SPMN et l'Université.

La disparition annoncée de la Faculté de théologie de l'Université de Neuchâtel remet de fait en cause cette collaboration entre les deux institutions.

Après avoir mené des entretiens tant avec le Conseil d'Etat qu'avec le Conseil communal de notre Ville, la SPMN a considéré, lors de son assemblée générale du 18 février 2015, que la "destination quasi naturelle de la BPa (*Bibliothèque des Pasteurs*) est la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel (BPUN)".

En conséquence, la SPMN a décidé de faire don de la Bibliothèque des Pasteurs, à savoir la totalité du patrimoine actuel de la bibliothèque ainsi que le Fonds des Amis totalement dédié à la bibliothèque, soit au canton de Neuchâtel, soit à la BPUN.

Nous suivons ces travaux avec le plus grand intérêt et il est fort probable que la BPUN accueille finalement cet extraordinaire patrimoine.

Cette heureuse perspective a néanmoins des conséquences organisationnelles non négligeables (mesures conservatoires du patrimoine, déménagement, stockage, organisation de l'accès du public aux ouvrages, etc.). Ces divers éléments devront le cas échéant être discutés entre la SPMN et la BPUN notamment.

## **2. Etude des propositions de la motion**

La motion vise à regrouper l'ensemble des institutions susmentionnées au sein d'une Maison du Livre, occupant un site unique et commun, qui devrait être le Collège latin.

Or, le contexte rappelé ci-dessus met en évidence que la situation actuelle de plusieurs des institutions concernées est en pleine mutation. Il n'est pas possible de dire aujourd'hui ce qu'il en adviendra au final.

Au surplus, il est nécessaire de rappeler également que l'Etat n'a pas encore pris définitivement position s'agissant de la présence future de classes du lycée Jean-Piaget ou d'autres écoles du secondaire supérieure au sein du Collège latin. Or, le fait que les locaux actuellement occupés par le Lycée soient libérés ou non joue évidemment un rôle décisif sur la mise en œuvre de la motion.

Notre Conseil considère que la présence d'étudiants et de classes du Lycée Jean Piaget est en soi un élément positif d'animation du bâtiment et de cette zone de la ville.

On ajoutera encore que l'Etat, l'Université et la Ville de Neuchâtel se concertent sur la question de la localisation des bâtiments de formation, au travers du groupe Campus Rives Neuchâtel (CARINE). Cet espace de coordination stratégique prend notamment aussi en considération le Collège Latin (Lycée Jean Piaget). Il est composé de deux représentants du Conseil d'Etat, deux du Conseil communal, la rectrice et le directeur services et infrastructures de l'Université ainsi que des chefs des services cantonaux et communaux concernés.



Il sied enfin de rappeler que notre ville est impliquée dans un processus de fusion de communes. Valangin reçoit régulièrement le Bibliobus. De leur côté, Peseux et Corcelles-Cormondrèche disposent d'une bibliothèque communale. Leur avenir ainsi que la possibilité d'une bibliothèque décentralisée doivent être examinés avec soin avant qu'une décision ne soit prise par la seule Ville de Neuchâtel quant à l'avenir de ses bibliothèques.

Pour toutes ces raisons, il apparaît que la réponse à la motion n'est actuellement et objectivement pas possible dans le délai prévu. Sur le fond, notre Conseil rappelle sa volonté déjà exprimée d'étudier cette proposition, sans exclure des options complémentaires innovantes.

Cette conclusion s'impose aujourd'hui et ce même si la thématique des bibliothèques a été au centre des travaux de la Direction de la Culture ces dernières années. On soulignera notamment une forte mobilisation tendant à développer une stratégie de positionnement des bibliothèques urbaines sur la base de contacts intervenus avec, entre autres, la Ville de La Chaux-de-Fonds ou encore les contacts étroits noués avec l'Etat au sujet de la BPUN suite à la dénonciation par l'Etat de la convention de collaboration de 1983 puis, plus récemment, dans le cadre de la Commission cantonale des bibliothèques. Il sied également de rappeler l'important travail mené dans la perspective d'un probable futur accueil du fonds patrimonial de la Bibliothèque des Pasteurs.

### **3. Suite des travaux – démarches entreprises**

Un montant de 400'000 francs pour une étude relative à l'avenir du Collège latin a été inscrit à la planification des investissements 2014-2017. Une demande de crédit sera soumise à votre Conseil sitôt que l'Etat aura clarifié sa politique vis-à-vis des bibliothèques urbaines.

Notre Conseil a toutefois décidé de ne pas attendre passivement l'aboutissement des réflexions menées au niveau cantonal.

Ainsi, il a été décidé de mettre en route certains travaux préparatoires en désignant un Comité de pilotage (Copil) « Avenir du Collège Latin » dont la composition sera la suivante:

- Le Directeur de la Culture, Conseiller communal, président,
- Le chargé de mission du Conseil communal, chef de projet,

- La chargée de projet de la Direction Culture, Sports, Tourisme,
- Le délégué culturel,
- Le chef du Service de l'Intégration et des infrastructures culturelles,
- Le chef du Service des bâtiments et du logement,
- L'attachée scolaire,
- Le directeur de la BPUN,
- La présidente de la Bibliothèque Pestalozzi,
- Les co-présidentes de Bibliomonde.

Le Copil s'est déjà réuni une première fois en mai et a pu valider le présent rapport.

Il appartiendra au Copil de mener les nécessaires travaux exploratoires, et en particulier, de réaliser les missions suivantes:

- Analyser l'évolution du paysage des bibliothèques en ville de Neuchâtel et dans le canton;
- Définir les buts et missions d'une bibliothèque communale et les prestations à offrir à la population, y compris les besoins et attentes des différentes bibliothèques partenaires ainsi qu'examiner l'intérêt d'un regroupement de celles-ci;
- Elaborer le cahier des charges de l'étude à mener au Collège Latin (besoins en surfaces d'exploitation, en surfaces de stockage, conséquence sur les locaux de la Ville ou de tiers, etc.) et préparer la structure de conduite et d'accompagnement de l'étude;
- Préparer un rapport à votre intention à l'appui de la demande du crédit d'étude relative au Collège Latin.

Les aspects architecturaux relatifs à l'adaptation des locaux, aux nécessaires travaux d'assainissement ou de sécurisation des locaux, à l'accessibilité publique (enfants, personnes âgées, handicapés) à la future Maison du livre, etc. seront en revanche traités ultérieurement dans le cadre de l'étude précitée.

#### **4. Consultation**

La Commission consultative de la culture été consultée le 20 avril 2015 et a pris acte de la procédure envisagée.

La Commission spéciale de la politique culturelle du Conseil général sera consultée.

#### **5. Conclusion**

Ainsi que vous pouvez le constater, notre Conseil confirme sa position affichée devant votre Autorité en septembre 2012. Il confirme également sa volonté d'analyser la question du regroupement des bibliothèques dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur l'avenir du Collège Latin. Il entend donc réaliser l'étude nécessaire dans les meilleurs délais.

Force est toutefois de constater que cette étape n'est actuellement pas franchissable et qu'il convient d'attendre que les diverses inconnues qui jalonnent ce dossier trouvent des réponses. Dès clarification des points en suspens, le crédit d'étude pour le Collège latin vous sera soumis.

Par conséquent, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'information et de classer la motion n° 296 (12-303) des groupes Socialiste et PopVertSol adoptée le 24 septembre 2012.

Neuchâtel, le 1<sup>er</sup> juin 2015

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Rémy Voirol